

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

Primature

2005 -

- 29 Juin - Décret n° 2005-027/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 1
- 29 Juin - Décret n° 2005-028/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 2
- 29 Juin - Décret n° 2005-029/PMRT portant nomination d'un conseiller économique auprès du Premier ministre..... 2
- 29 Juin - Décret n° 2005-030/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 2

- 29 Juin - Décret n° 2005-031/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 2
- 29 Juin - Décret n° 2005-032/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 3
- 29 Juin - Décret n° 2005-033/PMRT portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre..... 3
- 29 Juin - Décret n° 2005-034/PMRT portant nomination au conseil des ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine..... 3

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCE, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 2005-027/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret n° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005-056/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : M. Ibrahim KANGAYE, Administrateur civil, est nommé Conseiller, Assistant personnel du Premier ministre, chargé des Affaires administratives et financières.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-028/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret n° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005-056/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : M. Cornelius AÏDAM, Consultant international, est nommé Conseiller auprès du Premier ministre, chargé de la stratégie, de la prospective des questions de politique extérieure et des relations internationales.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-029/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005 - 056 /PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : M. Jean-Pierre Esse AMEDON, ancien ministre, est nommé Conseiller économique auprès du Premier ministre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-030/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005 - 056 /PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : M. Koffi KINIKPOR, est nommé Conseiller auprès du Premier ministre, chargé de la Communication.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-031/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005 - 056 /PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : M. LANTAM Nissao Séyi, est nommé Conseiller juridique auprès du Premier ministre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-032/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005-056/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : Mme Aminata TRAORE-AYEVA, est nommée Conseiller auprès du Premier ministre, chargée du genre et de la parité Homme-Femme.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-033/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseiller auprès du Premier ministre

Le Premier ministre

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n° 93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005-056/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu les nécessités de service :

DECRETE :

Article premier : Monsieur Auguste DOGBO, est nommé Conseiller politique auprès du Premier ministre.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-034/PMRT du 29 juin 2005 portant nomination d'un conseil des ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine

Le Premier ministre

Vu la constitution du 14 octobre 1992 notamment en son article 79 ;

Vu l'ordonnance n°1 du 10 janvier 1974 portant ratification du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine, de l'Accord de Coopération entre la République française et les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'Accord instituant la Banque Ouest Africaine de Développement ;

Vu le décret n° 2005-056/PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2005-058/PR du 20 juin 2005 portant composition du gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : M. Payadowa BOUKPESSI, ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations, est nommé membre titulaire au Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Art. 2 : Le ministre de l'Economie, des Finances et des Privatisations est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 29 juin 2005

Le Premier ministre
Edem KODJO

